

**République Française -Département du Doubs – Canton de Saint-Vit
Commune de Ruffey-le-Château**

Séance du conseil municipal du 12 mars 2021

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Absents : 0 Votants : 11

Date de convocation : 5 mars 2021

Affichage le : 5 Mars 2021

ETAIENT PRESENTS : COQUARD Patricia, BOHIN Laurent, PAUSET Emmanuel, ARNOUX Alexandre, GUILBERT Pierre-Alain, MOTTIN Richard, CHIAPPINELLI David, ENGGASSER Matthieu, DE CARVALHO Michel, DELMOTTE Alexis, VULIN Irène

PRESIDENT DE SEANCE : COQUARD Patricia

EXCUSE : *néant*

ABSENT : *néant*

SECRETAIRE DE SEANCE : BOHIN Laurent

Ordre du jour :

Nomination d'un secrétaire de séance

Approbation du PV du 29 janvier 2021

Informations

- Voirie « La Vaivre 1 »
- Divers travaux entretien voirie

Compte administratif 2020

Compte de gestion 2020

Affectation du résultat

Eclairage public

- Avancement du dossier
- Installation d'un luminaire 23 rue Saint Antide

Acquisition de terrain rue des Combottes

Convention installation de ruches parcelle Z028

Questions diverses

01/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme BOHIN Laurent, secrétaire de séance.

Vote : 11

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération 2021/03/12/01

02/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2021. Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2021 n'appelle ni remarque ni observation.

Vote : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/03/12/02

03/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame le Maire ayant quitté la séance, Monsieur BOHIN Laurent, 1er Adjoint, présente le compte administratif M14 2020. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020 proposé.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXECUTION DU BUDGET			
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES A 108 008,43	RECETTES G 173 342,84
	Section d'investissement	B 54 983,45	H 124 378,48
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 81 141,73 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 75 264,59 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 238 256,47	= G+H+I+J 378 863,05
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 9 966,58	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 9 966,58	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 108 008,43	= G+I+K 254 484,57
	Section d'investissement	= B+D+F 140 214,62	= H+J+L 124 378,48
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 248 223,05	= G+H+I+J+K+L 378 863,05

Vote : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/03/12/03

04/ COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal examine et vote le compte de gestion transmis et établi par le trésorier du Trésor Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Besançon. Le Conseil Municipal constate la régularité et la concordance des écritures avec le compte administratif 2020 de la commune.

18000 - RUFFEY LE CHATEAU
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	345 014,00	269 635,00	614 649,00
Titres de recettes émis (b)	124 481,74	173 342,84	297 824,58
Réductions de titres (c)	103,26		103,26
Recettes nettes (d = b - c)	124 378,48	173 342,84	297 721,32
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	345 014,00	263 652,00	608 666,00
Mandats émis (f)	54 983,45	108 008,43	162 991,88
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	54 983,45	108 008,43	162 991,88
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	69 395,03	65 334,41	134 729,44
(h - d) Déficit			

MEL 18 01792/AL3CM09 26 - 0002

22

18000 - RUFFEY LE CHATEAU
RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-75 264,59		69 395,03		-5 869,56
Fonctionnement	172 829,90	91 688,17	65 334,41		146 476,14
TOTAL I	97 565,31	91 688,17	134 729,44		140 606,58
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	97 565,31	91 688,17	134 729,44		140 606,58

Vote : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/03/12/04**05/ AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 146 476.14 €, (a)

Considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de financement de 5 869.56 € (b).

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement dépenses : 9 966.58 € (c).

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Compte 1068 : affectation en réserves d'investissement pour : 15 836.14 € (b+c = d).

- Report au C / 002 R : excédent de fonctionnement reporté : 130 640 € (a-d).

Vote : 11 Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération 2021/03/12/05

06/ ECLAIRAGE PUBLIC

A/ Lancement de la procédure :

Laurent BOHIN présente au Conseil Municipal les luminaires choisis et donne l'état d'avancement du dossier. Le SYDED nous a fait parvenir le cahier des charges pour la consultation des entreprises. Le dossier a été envoyé à 6 entreprises. A ce jour aucune n'a répondu.

B/ Installation d'un luminaire solaire au 23 rue Saint Antide :

Le 23 rue Saint Antide étant un chemin privé, il est donc nécessaire de signer une convention avec les différents propriétaires de la parcelle ZC 104 :

- Coquard Jean-Paul
- Coquard Patricia
- Pré Michel et Segrestain Nadine
- Gardot Gilles et Hungerbach Mélanie
- Brulet Jérémy et Montillot Lydie
- Terzaghi Basile et Alix Nadège

Il y sera stipulé que la commune s'engage à prendre en charge l'installation et l'entretien du luminaire solaire. Ce dernier sera installé à proximité de la place de retournement et contiendra, si cela est possible, un programmateur afin de couper la lumière la nuit.

Le Conseil Municipal autorise M Laurent BOHIN à signer la convention d'implantation et d'entretien de l'éclairage public mentionné.

Madame Patricia COQUARD, Maire n'a pas pris part au débat ni au vote et est sortie de la salle du Conseil Municipal pour l'étude de ce dossier.

Vote : 10 Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération 2021/03/12/06

07/ ACQUISITION DE TERRAIN RUE DES COMBOTTES

A la lecture du plan rue des Combottes il s'avère que les parcelles ZB 124 et ZB 125, sont restées propriété, à la suite d'un oubli par le notaire, de l'ancien propriétaire du lotissement des Combottes à savoir Marie-France BELIARD.

- Compte 1068 : affectation en réserves d'investissement pour : 15 836.14 € (b+c = d).

- Report au C / 002 R : excédent de fonctionnement reporté : 130 640 € (a-d).

Vote : 11 Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération 2021/03/12/05

06/ ECLAIRAGE PUBLIC

A/ Lancement de la procédure :

Laurent BOHIN présente au Conseil Municipal les luminaires choisis et donne l'état d'avancement du dossier. Le SYDED nous a fait parvenir le cahier des charges pour la consultation des entreprises. Le dossier a été envoyé à 6 entreprises. A ce jour aucune n'a répondu.

B/ Installation d'un luminaire solaire au 23 rue Saint Antide :

Le 23 rue Saint Antide étant un chemin privé, il est donc nécessaire de signer une convention avec les différents propriétaires de la parcelle ZC 104 :

- Coquard Jean-Paul
- Coquard Patricia
- Pré Michel et Segrestain Nadine
- Gardot Gilles et Hungerbach Mélanie
- Brulet Jérémie et Montillot Lydie
- Terzaghi Basile et Alix Nadège

Il y sera stipulé que la commune s'engage à prendre en charge l'installation et l'entretien du luminaire solaire. Ce dernier sera installé à proximité de la place de retournement et contiendra, si cela est possible, un programmateur afin de couper la lumière la nuit.

Le Conseil Municipal autorise M Laurent BOHIN à signer la convention d'implantation et d'entretien de l'éclairage public mentionné.

Madame Patricia COQUARD, Maire n'a pas pris part au débat ni au vote et est sortie de la salle du Conseil Municipal pour l'étude de ce dossier.

Vote : 10 Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération 2021/03/12/06

07/ ACQUISITION DE TERRAIN RUE DES COMBOTTES

A la lecture du plan rue des Combottes il s'avère que les parcelles ZB 124 et ZB 125, sont restées propriété, à la suite d'un oubli par le notaire, de l'ancien propriétaire du lotissement des Combottes à savoir Marie-France BELIARD.

Madame le Maire a contacté la propriétaire qui a donné son accord pour vendre à la commune ces deux parcelles de terrain pour un euro dispensé de paiement.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir les parcelles ZB 124 et ZB 125 d'une surface respective de 9 m² et 4 m² pour un euro dispensé de paiement.

- Fixe la valeur vénale à 75 € le m2 soit pour la parcelle ZB 124 à 675 € et celle de la parcelle ZB 125 à 300 €.
- Autorise Laurent BOHIN à signer l'acte administratif d'acquisition

Vote : 11 Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération 2021/03/12/07

08/ LOCATION DE LA SALLE et ENCAISSE AFFOUAGE

Suite à la fermeture de la trésorerie de Pouilley-les-Vignes il convient de revoir les modalités d'encaisse des locations de salle et d'affouage.

Deux possibilités s'offrent à nous :

- La création d'une régie
- L'émission de titres de paiement au moins un mois avant la date de location afin d'avoir un justificatif de la part du locataire en temps et en heure

Certains conseillers souhaitent que les loueurs se rendent à la trésorerie à Planoise afin de régler le montant de la location ; le problème, c'est que certaines locations de dernières minutes seront impossibles.

Il est donc décidé de créer une régie pour l'affouage et pour la location de la salle polyvalente.

09/ INSTALLATION DE RUCHES SUR LA PARCELLE COMMUNALE ZO 28

Mme ROGNON Pascale sollicite la commune pour l'installation de ruches sur la parcelle communale ZO28. Le conseil municipal après délibération autorise cette installation et autorise le Maire à signer la convention.

Vote : 11 Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération 2021/03/12/08

10/ QUESTIONS DIVERSES

- Avancement des travaux de réhabilitation des logements.

L'architecte nous a envoyé les plans définitifs des logements et nous sommes dans l'attente du cahier des charges afin de lancer les consultations aux différentes entreprises.

- Illuminations de Noël

Pour rendre le village plus gai lors des fêtes de fin d'année, il est envisagé de prévoir un budget pour l'achat d'illuminations de Noël.

- Elections départementales et régionales du 13 et 20 juin 2021

Deux scrutins sont prévus le même jour, le Maire demande donc aux conseillers de se rendre disponibles ces deux week-end

- Achat de 2 isoloirs : l'isoloir actuel étant très vétuste, il est décidé d'en acheter deux pour les prochaines élections.

Séance levée à 23 h 15.

A Ruffey-le-Château le 17 mars 2021

Le Maire

Patricia COQUARD


